



## Sucession de mon père

Par **Yanis1206**, le **23/04/2022** à **18:46**

Bonjour,

Mon papa es décédé en février et il a donné un terrain de 30 000 euros à mon frère en avance d'hoirie il y a plusieurs année. Il a aussi donné 15 000 euros à ma sœur.

Moi, je n'ai rien reçu et je voudrai savoir quels sont mes droits sachant que ma mère est toujours vivante et qu'ils étaient mariés.

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **24/04/2022** à **10:01**

bonjour,

avez-vous confié le règlement de cette succession à un notaire ?

salutations

Par **Yanis1206**, le **24/04/2022** à **14:54**

Bonjour,

Oui, nous avons rendez vous le 11 mai mais je voulais savoir à quoi m'attendre ?

Puis réclamer quelque chose ?

Par **Visiteur**, le **24/04/2022** à **17:35**

Bonjour

Pour l'équilibre des parts, chacun devra rapporter à la succession ce qu'il a reçu par anticipation,

Par **Yanis1206**, le **24/04/2022** à **18:45**

Si les enfants remboursent ce qu'ils ont eu par anticipation et que cela revient ds la succession, comment la répartition se fait ,

1 tout revient à l'épouse ,

2 la répartition se fait entre l'épouse et les enfants, si oui comment ?

L'obligation du remboursement de l'avance par héritage est-elle obligatoire ?

Je vous remercie à l'avance car je suis ds la flou.